

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 05/2018

Demande de crédit de CHF 1'554'000.--TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges



Adopté par le Comité de direction : le mercredi 12 décembre 2018

Séance de la Commission : le mercredi 13 février 2019 à 18h30

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Projet.....	4
3.	Descriptif des travaux.....	5
4.	Coûts détaillés.....	6
5.	Récapitulation & répartition des coûts	8
6.	Plan financier.....	8
7.	Répartition entre les Communes.....	9
8.	Conclusions.....	11
	Plan des lots et des secteurs.....	12
	Tableau « Collecteur Eglantine Prairie - Répartition type STREL (15% ERM) ».....	13

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

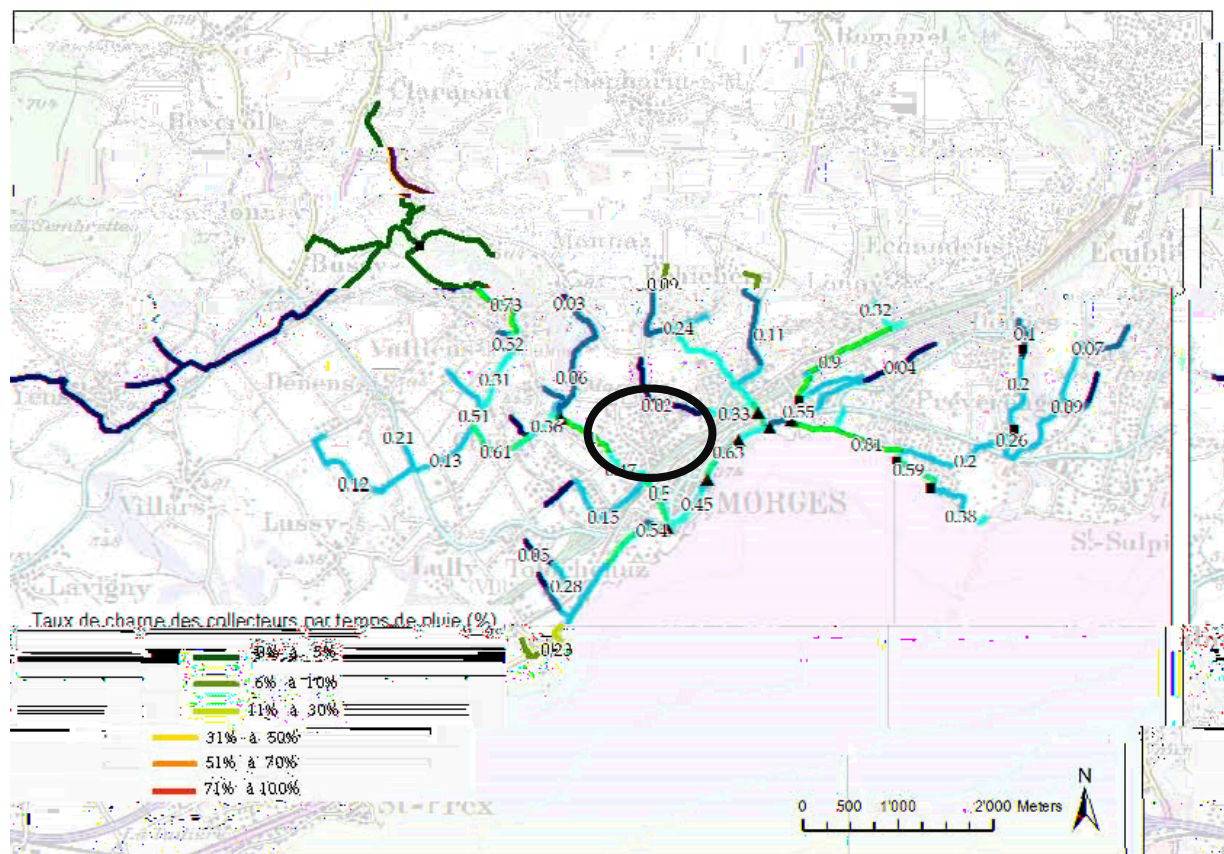
N° 05/2018

Demande de crédit de CHF 1'554'000.-- TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

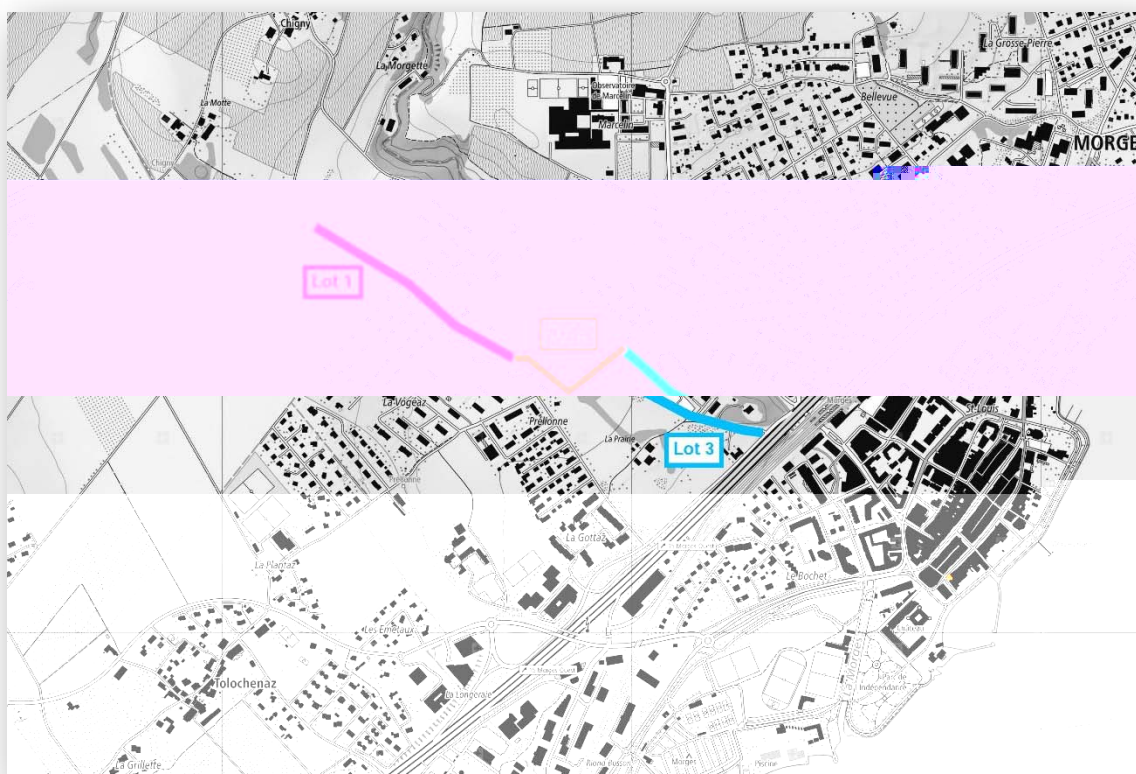
1. Préambule

Les rapports du PGEEi de l'ERM ont mis en évidence des défauts ainsi que des sous-capacités de certains tronçons de collecteurs. Des mesures ont été envisagées et l'ERM a décidé de modéliser son réseau de collecteurs en 2013. Suite à cette modélisation, certains collecteurs ont été considérés en sous-capacité dont le collecteur situé entre la Morgette et le Moulin à Morges. Une étude complémentaire a été faite en 2015 afin de valider la capacité hydraulique du réseau admise dans la modélisation et elle a eu pour but de mettre en évidence les points à risques de sous-capacité dont le collecteur N° 42 « Morges II ». Le collecteur existant situé dans la Morges ne peut pas être reconstruit au même endroit et un nouveau tracé doit être trouvé. De plus, le déversoir de la Morgette situé en amont déverse régulièrement dans la Morges et l'ERM doit trouver une solution durable pour la qualité de son eau.



Un rapport a été établi en juillet 2016 sur les équipements publics à réaliser dans les quartiers Prairie-Sud et Prairie-Nord – Eglantine. L'ERM a constaté que de nouveaux collecteurs devront être construits pour équiper le nouveau quartier de l'Eglantine et qu'il serait judicieux de profiter de la synergie de ces travaux pour construire un nouveau collecteur ERM.

En septembre 2016, une étude sur le bassin versant de la Morges a défini deux variantes, dont une traversant le quartier de l'Eglantine et l'autre passant par Echichens. Cinq tracés passant par l'Eglantine ont été étudiés dont un qui a retenu toute notre attention.



Le tracé ci-dessus, avec les lots 1, 2 et 3 a été choisi pour ses avantages et son coût.

Le présent préavis ne concerne que le nouveau collecteur d'eaux usées ERM. Les montants relatifs aux travaux de la commune de Morges ne sont pas compris dans cette demande de crédit.

Les communes de Yens, de Bussy-Chardonney, de Clarmont, de Vaux-sur-Morges, de Vuflens-le-Château, de Denens, de Chigny et de Morges sont concernées par la construction du nouveau collecteur ERM.

2. Projet

L'ouvrage est réparti en trois lots et le projet prend en considération les caractéristiques techniques et les débits de l'entier du bassin versant aboutissant sur l'avenue Monod. Ce nouveau tracé mesure 1'367 mètres.

Les aspects techniques du projet et l'établissement des priorités ont été déterminés sur la base des rapports et des études hydrauliques.

3. Descriptif des travaux

Sur la base de ces considérations, le projet a été découpé en neuf secteurs répartis sur 3 lots, faisant chacun l'objet d'une technique différente ou d'intervenants différents (selon plan annexé page 12).

Lot 1 concerne les secteurs 1a, 1b et 2 « Chigny - chemin de la Mottaz ». Les travaux sont prévus en collaboration avec la commune de Morges et divers Services. La longueur du lot 1 est de 554 mètres.

Lot 2 concerne les secteurs 3 et 4 « l'Eglantine et Tolochenaz ». Les travaux sont prévus en collaboration avec le constructeur de la parcelle N°2486 et seront effectués en première priorité. La longueur du lot 2 est de 335 mètres.

Lot 3 concerne les secteurs 5, 6, 7 et 8 « Prairie amont - Giratoire ». Les travaux sont prévus en collaboration avec la commune de Morges et divers Services. La longueur du lot 3 est de 478 mètres.

Lot 1 :

- 1a. Secteur Chigny - Mottaz, du collecteur existant N°40, « Corne », nouvelle chambre N°101 à la nouvelle chambre N°102.
Fouille uniquement pour le collecteur ERM, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux seront en fouille ouverte, sur une longueur de 237 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 4.00 et 7.00 mètres.
- 1b. Secteur Mottaz amont, de la nouvelle chambre N°102 à la nouvelle chambre N°103.
Fouille traditionnelle multiservices dont les SI de Morges et l'assainissement de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 112 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 5.20 mètres.
2. Secteur Mottaz aval, de la nouvelle chambre N°103 à la nouvelle chambre N°107.
Fouille multiservices compacte, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 205 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.

Lot 2 :

3. Secteur l'Eglantine - parcelle N°2486, de la nouvelle chambre N°107 à la nouvelle chambre N°08.
Fouille traditionnelle eaux usées et eaux claires, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 205 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 3.20 mètres.
4. Secteur chemin de Tolochenaz, de la nouvelle chambre N°08 à la nouvelle chambre N°12.
Fouille traditionnelle multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 130 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 3.00 et 4.30 mètres.

Lot 3 :

5. Secteur Prairie amont - Chigny, de la nouvelle chambre N°12 à la nouvelle chambre N°113.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 140 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.80 et 4.30 mètres.
6. Secteur Prairie amont - Morges, de la nouvelle chambre N°113 au point N°116a.
Fouille traditionnelle, multiservices, dont les SI de Morges et l'assainissement de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 220 mètres. La profondeur du nouveau collecteur varie entre 2.00 et 2.80 mètres.
7. Secteur Warnery aval, du point N°116a à la nouvelle chambre N°117.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 46 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.
8. Secteur Giratoire, du point N°117 à la chambre existante N°175204702.
Fouille traditionnelle, multiservices dont les SI de Morges, pose d'un collecteur diamètre 400 mm. Les travaux génie civil seront exécutés sur une longueur de 72 mètres. La profondeur du nouveau collecteur est d'environ 2.00 mètres.

4. Coûts détaillés par lots et secteurs

Les montants présentés dans ce préavis ont été produits sur la base du dossier technique du 30 octobre 2017 établi par le bureau BBHN.

Les coûts détaillés par lot se présentent de la manière suivante :

Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2
Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteur d'eaux usées "secteur 1a"		CHF 362'151.00
Génie civil	CHF 266'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 38'600.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 2'700.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 52'851.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 1b"		CHF 172'668.00
Génie civil	CHF 127'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 18'400.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'300.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 24'968.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 2"		CHF 135'562.00
Génie civil	CHF 98'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 14'200.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 20'362.00	
Total Lot 1 (HT)		CHF 670'381.00

Lot 2 « l'Eglantine et Tolochenaz » secteurs 3 et 4
Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteur d'eaux usées "secteur 3"		CHF 147'632.00
Génie civil	CHF 109'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 15'700.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'100.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 20'832.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 4"		CHF 245'126.00
Génie civil	CHF 179'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 2'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 26'000.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'800.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 36'326.00	
Total Lot 2 (HT)		CHF 392'758.00

Lot 3 « Prairie amont - Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8
Construction d'un nouveau collecteur d'eaux usées

Devis estimatif des travaux	Montants	Total (HT)
Collecteurs d'eaux usées "secteur 5"		CHF 145'590.00
Génie civil	CHF 107'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 15'500.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 21'090.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 6"		CHF 152'420.00
Génie civil	CHF 112'000.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 1'000.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 16'200.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 1'000.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 22'220.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 7"		CHF 31'870.00
Génie civil	CHF 23'400.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 500.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 3'400.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 200.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 4'370.00	
Collecteur d'eaux usées "secteur 8"		CHF 49'879.00
Génie civil	CHF 36'600.00	
Curage, contrôle TV et essai d'étanchéité	CHF 500.00	
Honoraires et frais de reproduction (~14.5%)	CHF 5'300.00	
Assurances, expertises (~1%)	CHF 400.00	
Divers et imprévus (~20% génie civil)	CHF 7'079.00	
Total Lot 3 (HT)		CHF 379'759.00

5. Récapitulation & répartition des coûts

Les coûts détaillés figurant sous chiffre 4 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. Pour la part ERM ceux-ci se montent à :

Ouvrages	Montants (HT)	TVA (arrondie 7.7%)	Total (TTC)
Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2	CHF 670'381.00	CHF 51'619.00	CHF 722'000.00
Secteur 1a	CHF 362'151.00	CHF 27'885.00	CHF 390'036.00
Secteur 1b	CHF 172'668.00	CHF 13'295.00	CHF 185'963.00
Secteur 2	CHF 135'562.00	CHF 10'439.00	CHF 146'001.00
Lot 2 « l'Eglantine et Tolochenaz » secteurs 3 et 4	CHF 392'758.00	CHF 30'243.00	CHF 423'001.00
Secteur 3	CHF 147'632.00	CHF 11'368.00	CHF 159'000.00
Secteur 4	CHF 245'126.00	CHF 18'875.00	CHF 264'001.00
Lot 3 « Prairie amont – Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8	CHF 379'759.00	CHF 29'240.00	CHF 408'999.00
Secteur 5	CHF 145'590.00	CHF 11'210.00	CHF 156'800.00
Secteur 6	CHF 152'420.00	CHF 11'736.00	CHF 164'156.00
Secteur 7	CHF 31'870.00	CHF 2'454.00	CHF 34'324.00
Secteur 8	CHF 49'879.00	CHF 3'840.00	CHF 53'719.00
Totaux	CHF 1'442'898.00	CHF 111'102.00	CHF 1'554'000.00

Montant total TTC de la demande de crédit

CHF 1'554'000. --
=====

6. Plan financier

Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

Répartition des coûts

Ouvrages	Total	ERM	Répartition entre les Communes
	(TTC)	15.0%	
Lot 1 « Chigny - chemin de la Mottaz » secteurs 1a, 1b et 2	CHF 722'000.00	CHF 108'300.00	CHF 613'700.00
Secteur 1a	CHF 390'036.00	CHF 58'505.40	CHF 331'530.60
Secteur 1b	CHF 185'963.00	CHF 27'894.45	CHF 158'068.55
Secteur 2	CHF 146'001.00	CHF 21'900.15	CHF 124'100.85
Lot 2 « l'Eglantine et Tolochenaz » secteurs 3 et 4	CHF 423'001.00	CHF 63'450.15	CHF 359'550.85
Secteur 3	CHF 159'000.00	CHF 23'850.00	CHF 135'150.00
Secteur 4	CHF 264'001.00	CHF 39'600.15	CHF 224'400.85
Lot 3 « Prairie amont – Giratoire » secteurs 5, 6, 7 et 8	CHF 408'999.00	CHF 61'349.85	CHF 347'649.15
Secteur 5	CHF 156'800.00	CHF 23'520.00	CHF 133'280.00
Secteur 6	CHF 164'156.00	CHF 24'623.40	CHF 139'532.60
Secteur 7	CHF 34'324.00	CHF 5'148.60	CHF 29'175.40
Secteur 8	CHF 53'719.00	CHF 8'057.85	CHF 45'661.15
Totaux	CHF 1'554'000.00	CHF 233'100.00	CHF 1'320'900.00

7. Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Denens, Morges, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens.

Les clés de répartition sont calculées conformément aux statuts (voir extrait ci-dessous) et aux éléments fournis par les communes pour l'établissement des clés de répartition figurant dans le budget 2019. Les montants et pourcentages figurent dans le tableau annexé page 13 « Collecteur Eglantine Prairie - Répartition type STREL (15% ERM) ».

Extrait des statuts

Clé de répartition des charges annuelles d'exploitation des STREL

Les charges annuelles d'exploitation des STREL sont réparties comme suit :

- Pour moitié et pour chaque STREL, au prorata des consommations d'eau potable des habitants raccordés de chaque bassin versant des communes, telles que définies dans la clé de répartition des charges annuelles d'exploitation de la STEP [1 EH hydraulique équivaut à 91 m³/an].
- Pour moitié et pour chaque STREL, au prorata de la classe de la commune ou bassin versant, selon la classification suivante :

de 0 à 100 EH :	classe 1	de 1'001 à 3'000 EH :	classe 5
de 101 à 200 EH :	classe 2	de 3'001 à 6'000 EH :	classe 6
de 201 à 500 EH :	classe 3	de 6'001 à 9'000 EH :	classe 7
de 501 à 1'000 EH :	classe 4	de 9'001 à 13'000 EH :	classe 8

Les clés de répartition par secteur ont été établies conformément aux propositions faites aux représentants des communes lors de la séance du 22 août 2018 à Tolochenaz, soit :

Secteur 1a :

Répartition entre les 7 communes concernées conformément au modèle utilisé pour la répartition des charges annuelles d'exploitation des STREL. La Commune de Morges n'est pas concernée par ce secteur.

Secteurs 1b, 2 et 3 :

La Commune de Morges a actuellement peu d'habitants raccordés sur ces secteurs, à défaut de pouvoir définir des équivalents-habitants précis, il est proposé que la part à charge de la commune de Morges soit calculée au prorata des 8 communes concernées, donc égale au huitième du montant, soit les 12.5% de la part à charge des communes concernées. Quant au solde, il est réparti entre les 7 autres communes conformément au modèle utilisé pour les charges annuelles d'exploitation des STREL.

Secteurs 4 à 8 :

Conformément à la directive du 15.02.2017, il est défini que le montant restant à charge des communes est réparti à raison de 65% à charge de la commune de Morges qui bénéficiera d'une mutualisation du collecteur d'eaux usées et de ce fait économisera la réalisation d'un tronçon de raccordement à l'ouest de l'Eglantine ainsi que de l'équipement en eaux usées prévus dans l'avenue Warnery. Le solde de 35% sera réparti entre les 7 autres communes conformément au modèle utilisé pour les charges annuelles d'exploitation des STREL.

Répartition des frais de construction – délais de paiement

La Commune de Bussy-Chardonney a décidé de s'acquitter du montant de CHF 104'347.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Chigny a décidé de s'acquitter du montant de CHF 29'842.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Clarmont a décidé de s'acquitter du montant de CHF 59'140.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Denens a décidé de s'acquitter du montant de CHF 180'206.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Morges a décidé de s'acquitter du montant de CHF 423'997.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Vaux-sur-Morges a décidé de s'acquitter du montant de CHF 59'455.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Vufflens-le-Château a décidé de s'acquitter du montant de CHF 193'475.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

La Commune de Yens a décidé de s'acquitter du montant de CHF 270'438.--, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023.

8. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 05/2018 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 1'554'000.-- TTC pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les communes de Chigny et de Morges,
2. d'accepter que les communes de Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Denens, Morges, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château et Yens s'acquittent de leur part en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2023,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix,
4. De prendre acte que les frais d'exploitation annuels qu'entraîne ce nouveau collecteur peuvent être estimés à CHF 1'000.-- / an.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 12 décembre 2018.

COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 13 décembre 2018/DM/bb

Commissaires :

Mme Sylvie Podio, Morges

MM. Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney
Charles-Henry de Luze, Chigny
Jean-Luc Fiechter, Clarmont
Philippe Henriod, Vufflens-le-Château
Jonathan Lüthi, Yens
Philippe Pernet, Denens
Christian Perret-Gentil, Vaux-sur-Morges

Délégués du Comité de direction :

MM. Jean-Jacques Aubert
Salvatore Guarna

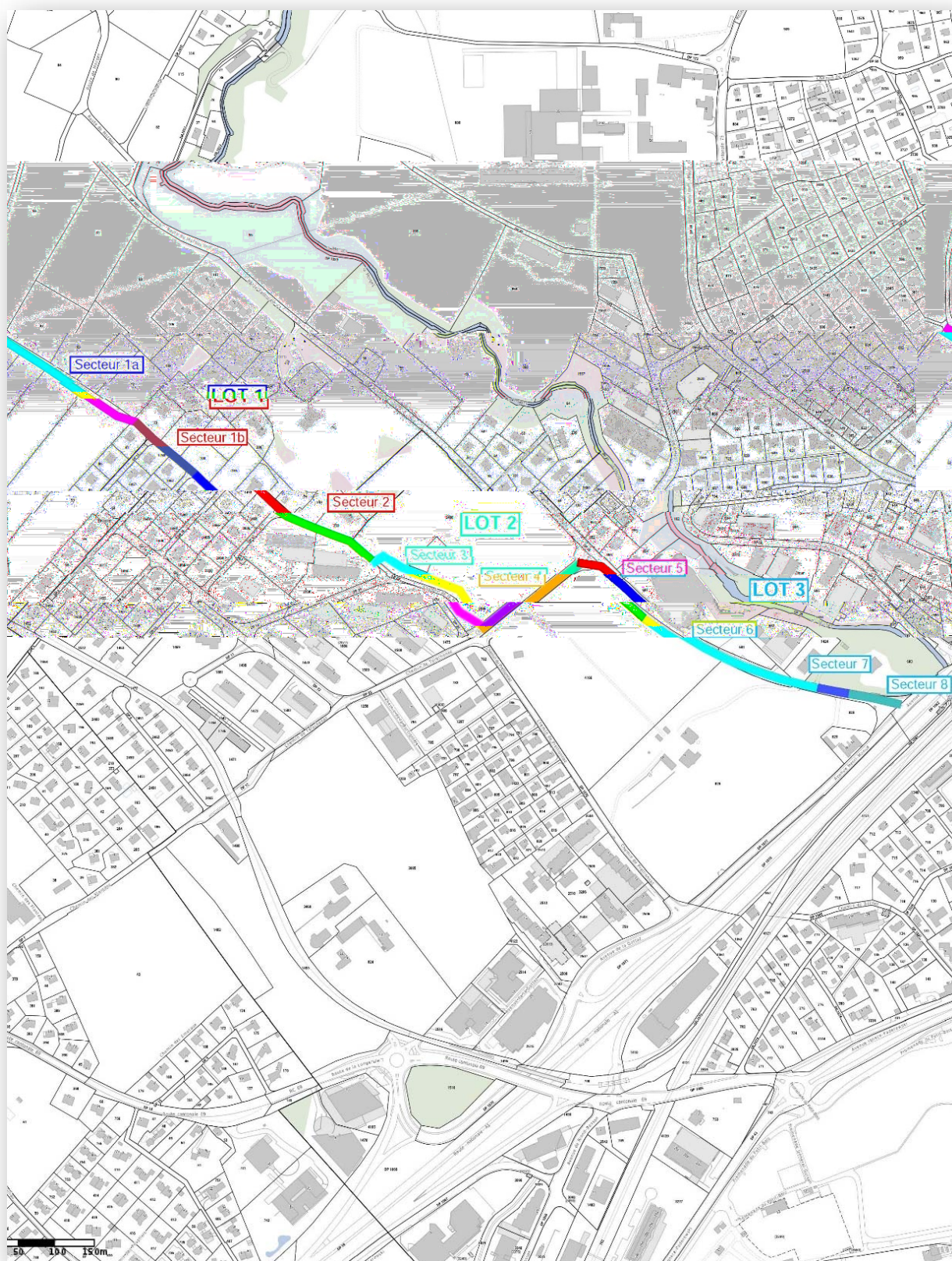
Délégués de l'ERM :

M. Tony Reverchon
Mme Dominique Mathey

Séance de la Commission :

mercredi 13 février 2019 à 18h30 heures à l'ERM

Plan des lots et des secteurs



COMMUNES	Unité	BUSSY	CHIGNY	CLARMONT	DENENS	MORGES	VAUX	VUFFLENS	YENS	TOTAUX	Unité
Secteur 1a , Chigny - Mottaz, Chambres 101 - 102	CHF %	38'686 11.669	9'777 2.949	21'907 6.608	66'881 20.173	0 0.000	22'025 6.643	71'824 21.664	100'431 30.293	331'531 100.000	CHF %
Secteur 1b , Mottaz amont, Chambres 102 - 103	CHF %	16'139 10.210	4'079 2.581	9'139 5.782	27'902 17.652	19'759 12.500	9'188 5.813	29'964 18.956	41'899 26.507	158'069 100.000	CHF %
Secteur 2 , Mottaz aval, Chambres 103 - 107	CHF %	12'592 10.147	4'065 3.276	7'143 5.756	21'720 17.502	15'513 12.500	7'181 5.786	23'313 18.786	32'574 26.248	124'101 100.000	CHF %
Secteur 3 , l'Eglantine - parcelle N°2486. Chambres 107 - 08	CHF %	13'713 10.147	4'427 3.276	7'779 5.756	23'654 17.502	16'894 12.500	7'820 5.786	25'389 18.786	35'474 26.248	135'150 100.000	CHF %
Secteur 4 , chemin de Tolochenaz, Chambres 08 - 12	CHF %	9'108 4.059	2'940 1.310	5'167 2.303	15'710 7.001	145'860 65.000	5'194 2.315	16'862 7.514	23'560 10.499	224'401 100.000	CHF %
Secteur 5 , Prairie amont - Chigny, Chambres 12 - 113	CHF %	5'409 4.058	1'746 1.310	3'069 2.303	9'331 7.001	86'632 65.000	3'085 2.315	10'015 7.514	13'993 10.499	133'280 100.000	CHF %
Secteur 6 , Prairie amont - Morges, Chambres 113 - 116a	CHF %	5'663 4.059	1'828 1.310	3'213 2.303	9'768 7.001	90'696 65.000	3'230 2.315	10'485 7.514	14'650 10.499	139'533 100.000	CHF %
Secteur 7 , Warnery aval, Chambres 116a - 117	CHF %	1'184 4.058	382 1.309	672 2.303	2'043 7.003	18'964 65.000	675 2.314	2'192 7.513	3'063 10.499	29'175 100.000	CHF %
Secteur 8 , Giratoire, Chambres 117 - 175204702	CHF %	1'853 4.058	598 1.310	1'051 2.302	3'197 7.002	29'680 65.001	1'057 2.315	3'431 7.514	4'794 10.499	45'661 100.000	CHF %
Total	CHF %	104'347 7.900	29'842 2.259	59'140 4.477	180'206 13.643	423'997 32.099	59'455 4.501	193'475 14.647	270'438 20.474	1'320'900 100.000	CHF %
COMMUNES	Unité	BUSSY	CHIGNY	CLARMONT	DENENS	MORGES	VAUX	VUFFLENS	YENS	TOTAUX	Unité

Répartition selon l'annexe II des statuts de l'ERM "Révision 2010"
 Clé de répartition des charges annuelles des STREL :
 - pour moitié selon les équivalents habitants (1 EH = 91m³/an)
 - pour moitié au prorata de la classe du bassin versant de la commune.

l'Élément a défini les modalités de l'octroi d'une participation à hauteur de **15%** du
 de réserve, pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM.
 Pour la commune au bénéfice d'une mutualisation d'infrastructures et **35%**
 des communes concernées.

Version du 31.7.18

Dans sa directive du 15.02.2017, le comité de direction a d
 montant des travaux, par prélèvement sur fonds.
 Il y est notamment défini la répartition des 85% restant en **65%** p
 à charge des aut